



Révision de ma pension alimentaire

Par **pASCAL**, le **15/04/2009** à **18:01**

Bonjour,rrnrje souhaite faire réviser ma pension alimentaire car je suis endetté à 60%
rnJusqu'à maintenant je ne disais rien mais je viens d'être condamné à verser une prestation compensatoire d'un montant de 20 000 € sur 8 ans à mon ex-épouse ! Ce qui me fait en mensualités 234.06 € + pension alimentaire de 515 € + mon loyer + charges ! c'est de la folie ! Quel juge des affaires familiales dois-je saisir ? Celui ou le jugement de divorce à été fait où celui de mon département ? Pouvez vous me conseiller en matière d'aide ? Où puis-je me renseigner ? Merci bien pour votre aide.rnrnPascal

Par **Marion2**, le **15/04/2009** à **18:26**

Bonjour,rrnrIl faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend votre ex-épouse.rnrnCordialement.

Par **Pascal**, le **15/04/2009** à **18:29**

Merci beaucoup pour votre réponse !